

 <p>AGGLO Etamptois Sud-Essonne www.caese.fr</p>	<p><b>Communauté d'Agglomération de l'Étamptois Sud-Essonne</b></p> <p>Extrait du registre des décisions du Président <b>DÉCISION DU PRÉSIDENT</b></p>	<p>CA-PDT-2025- 070</p>
---	--	-----------------------------

## Convention de formation avec l'organisme de formation SO WHATAND CO

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étamptois Sud-Essonne,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral n° 2024-PREF.DRCL/241 du 23 octobre 2024 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Étamptois Sud-Essonne,

VU la délibération du 30 septembre 2024 n° CA-DEL-2024-104 aux termes de laquelle le Conseil communautaire a arrêté la liste des délégations consenties au Président, et notamment la capacité de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**CONSIDÉRANT** que la Communauté d'Agglomération de l'Étamptois Sud-Essonne (CAESE) souhaite organiser une formation console lumières sur EOS à destination des régisseurs du théâtre intercommunal,

**CONSIDÉRANT** la proposition de prestation de l'organisme de formation SO WHAT AND CO,

### DÉCIDE

**ARTICLE 1 :** De retenir la proposition de l'organisme de formation SO WHAT AND CO sis 5 avenue d'Ouessant – Bâtiment M- Local 3 – 91140 VILLEBON-SUR-YVETTE, pour une formation console lumières sur EOS à destination des régisseurs du théâtre intercommunal, pour un montant de 840 € TTC.

**ARTICLE 2 :** De signer la convention de formation et tout document y afférent avec l'organisme de formation SO WHATAND CO.

**ARTICLE 3 :** De dire que les crédits correspondants à la prestation sont inscrits au budget 2025.

**ARTICLE 4 :** La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la CAESE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible depuis le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 5 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet, publiée au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Comptable public responsable de la Trésorerie d'Étampes Collectivités
- L'Organisme de formation SO WHATAND CO
- La Direction des Moyens Généraux
- La Direction des Ressources Humaines

Étampes, le trois avril deux mille vingt-cinq.



Le Président,

Johann MITTELHAUSSER

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité le... 07 AVR. 2025

# DEVIS 25-VEN-03514

## SO WHAT & CO

5 avenue d'Ouessant - Bâtiment M - Local 3  
91140 Villebon sur Yvette  
[sowhatandco@gmail.com](mailto:sowhatandco@gmail.com)



Votre référent : Hugo 06 17 56 32 16

Administration : Aurélien 06 62 44 10 93

Réf Devis : DEVIS 25-VEN-03514

**En acceptant ce devis vous acceptez les conditions générales de ventes**

**RIB Titulaire : SO WHAT AND CO Domiciliation : CE ILE DE France**

Code Banque : 17515 Code guichet : 90000

N° compte : 0801239955 Clé RIB : 20

IBAN : FR76 1751 5900 0008 0123 9955 520 BIC : CEPAFRPP751

Date : 01/04/2025

### Facturation

CAESE  
76 RUE SAINT JACQUES  
91150 ÉTAMPES

REF. Client : FORMATION ETC EOS V2

CONTACT Client : Guillaume BIRNBAUM

Tél : 06 71 46 35 95

Mail : [guillaume.birnbaum@caese.fr](mailto:guillaume.birnbaum@caese.fr)

Facturation : Sandrine VERRIER

Tél : 06 51 59 39 39

Mail : [sandrine.verrier@caese.fr](mailto:sandrine.verrier@caese.fr)

en copie à :

Mail :

REFERENCE	Désignation	Qté	P.U. HT	Montant HT
	VENTE DU MATÉRIEL SUIVANT :			
	<b>FORMATION EOS:</b>			
	<b>FORFAIT FORMATION EOS / 1 journée</b> 7h - Sur site / date en fonction des disponibilités Formateur agréé ETC Inclus déplacement / repas / hébergement <u>Formation logiciel EOS</u> 1 jours	1	700,00 €	700,00 €
	<b>ADRESSE DE FORMATION:</b> THÉÂTRE INTERCOMMUNAL D'ÉTAMPES PLACE DU THÉÂTRE 91150 ÉTAMPES <b>CONTACT-&gt;</b> GUILLAUME: 06 71 46 35 95 SANDRINE: 06 51 59 39 39			

BON POUR ACCORD

DATE - SIGNATURE - CACHET

Offre valable 2 SEMAINES

Mode de paiement : virement

Paiement : RECEPTION DE FACTURE

TOTAL H.T.	700,00 €
T.V.A. 20%	140,00 €
TOTAL T.T.C.	840,00 €
NET A PAYER	840,00 €